

Séance de mardi 6 septembre 2016 à 20h15

<u>Président</u>	M. Wladimir Mange
<u>Secrétaire</u>	Mme Jacqueline Creteigny
<u>Scrutateurs</u>	Mme Catherine Berger Mme Kirsti de Mestral

44 conseillers répondent à l'appel.

Sont absents et se sont excusés : Mmes et MM. Yves Charrière, Serge Thorimbert, Olivier Gétaz, Catherine Zweifel, Alexandre Liardet, Marc Perrenoud, Alain Biedermann, Olivier Burnet, Diane Studer, Evelyne Lenoble, Stephan Furrer.

Le président excuse M. Michel Crottaz, Municipal.

Le quorum étant atteint, le président ouvre la séance en invoquant la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

Le président annonce une modification de l'ordre du jour. Les assermentations des conseillers absents le 20 juin seront traitées en point 1 et 8. L'ordre du jour tel que modifié est accepté par 41 voix (3 abstentions).

1. Assermentations

Le président procède à l'assermentation de Mme et MM. Shanti Babajee, Thomas Buchanan et Charles Gabella.

2. Adoption des procès-verbaux des séances des 20 et 21 juin

Le procès-verbal du 21 juin est adopté avec remerciements à son auteur. (33 voix, 6 abstentions).

Le procès-verbal du 20 juin est adopté avec remerciements à son auteur (2 abstentions).

3. Communications du Bureau

Le président donne lecture d'un courrier de remerciements de Mme Diane Studer, fleurie à l'occasion de son anniversaire.

Le Bureau a été reçu par la nouvelle Municipalité le 16 août dernier pour un échange des attentes des uns et des autres ainsi que la validation des dates de séances du Conseil pour 2016-17. En date du 30 août, eut lieu la transmission des pouvoirs entre l'ancien et le nouveau Bureau.

La sortie du Conseil communal pour la nouvelle législature aura lieu samedi 24 septembre 2016 au Pré d'Aubonne. Le président remercie les conseillers de confirmer leur présence rapidement.

Le président donne des informations sur les règles et usages au sein du Conseil communal et sur les absences des conseillers aux séances. Il rappelle que les jetons de présence des absents servent à provisionner le compte du Conseil communal pour les sorties.

Le président rappelle que tout conseiller désirant faire partie d'une commission peut en tout temps le contacter : president.conseil@aubonne.ch.

Le document « Registre des intérêts » a été envoyé aux conseillers par courriel. Une version papier est également disponible auprès de la secrétaire. Le président donne des explications sur ce document et invite les conseillers à le remplir, le signer puis le remettre à la secrétaire rapidement.

L'appel aux candidatures pour l'attribution du Prix de la Ville d'Aubonne 2016 est lancé, les dossiers sont à déposer au Greffe municipal jusqu'au 30 septembre.

Le président rappelle les votations fédérales du 25 septembre prochain et quelques manifestations ayant lieu durant le mois à venir : 9,10 et 11, Abbaye des Amis Réunis au CCSC et dans la ville, 23, 24, 25, Vibrations, conférences au Château, 24, Sortie du Conseil communal au Pré d'Aubonne, 28, Don du sang au CCSC, 2 octobre, 1^{er} Marché aux plantes à l'Arboretum, 3, 4 octobre, bus prévention sur les maladies cardiovasculaires à l'allée du Chêne.

4. Rapports des Commissions – Préavis no 5/16 – Mise en place d'un système de gestion électronique des documents (GED)

M. Thierry Bertinotti donne lecture du rapport de la commission. En conclusion, les membres de la commission, à l'unanimité de ses membres, prient les Conseillères et Conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

1. autorise la Municipalité à entreprendre et à signer les contrats nécessaires à la réussite du projet ;
2. accorde à la Municipalité un crédit d'investissement de Fr. 99'400.- TTC pour le financement de ce projet ;

3. autorise la Municipalité à financer cet objet par la trésorerie courante ou par un emprunt pour tout ou partie du montant, dans la limite du plafond d'endettement adopté par le Conseil communal le 27 novembre 2011 ;
4. autorise la Municipalité à amortir intégralement cet investissement par un prélèvement au fonds de réserve « Système d'information communal et GED », compte 9282.23 du bilan.

M. Guy Maurer, au nom de la CoFIN, lit le rapport. En conclusion, la commission, à l'unanimité de ses membres, préavis positivement à l'octroi de ce crédit.

Le président ouvre la discussion.

M. Thomas Buchanan demande la raison pour laquelle la GED de la Bourse ne pourrait pas être étendue aux autres services et s'inquiète de la pérennité du système. M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral précise que la GED de la Bourse n'est pas suffisante pour toute l'administration et est spécifique à ce service.

M. Bertinotti précise que la Commune de Chavornay l'utilise depuis plus de 5 ans avec entière satisfaction et M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral l'appuie en précisant qu'il s'agit d'un système informatique évolutif.

A la question de Mme Catherine Aellen concernant la réalimentation annuelle du fonds de réserve, Monsieur le Municipal Jean-Christophe de Mestral répond que ce fonds sera alimenté en fonction des besoins, notamment pour le SIT mais qu'il est amplement suffisant à l'heure actuelle.

La parole n'étant plus demandée, le président soumet l'objet au vote. Le préavis municipal no 5/16 – Mise en place d'un système de Gestion Electronique des Documents est accepté à l'unanimité.

M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral remercie les membres de la commission et de la Commission des finances pour leur travail, et les conseillers pour leur vote de confiance.

5. Préavis no 6/16 – Arrêté d'imposition 2017

M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral donne lecture du préavis municipal. En conclusion, la Municipalité prie les Conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

1. adopte le nouvel arrêté d'imposition communal pour l'année 2017 ;
2. maintient le taux d'imposition à 68% par rapport à l'impôt cantonal de base ;
3. reconduit sans modification les autres impôts et taxes qui figurent dans la formule d'arrêté d'imposition.

Ce préavis relève de la compétence de la Commission des Finances.

La parole n'étant pas demandée, le président rappelle que tout conseiller peut faire part de ses commentaires ou questions à la CoFIN concernant ce préavis municipal.

6. Préavis no 7/16 – Détermination des compétences, des traitements et des indemnités de la Municipalité pour la législature 2016-21

M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral donne lecture du préavis municipal. En conclusion, la Municipalité prie les Conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

accorde à la Municipalité pour la durée de la législature 2016-21 :

1. une autorisation générale pour statuer sur les acquisitions et les aliénations d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières dans une limite maximum de Fr. 100'000.- par année, charges éventuelles comprises.
2. une autorisation générale pour statuer sur l'acquisition de participation dans les sociétés commerciales dans une limite de Fr. 50'000.- par année. Cette autorisation ne s'applique pas aux sociétés et autres entités citées à l'art. 3a de la loi sur les communes.
3. une autorisation générale de plaider peut également être utile dans la limite des litiges relevant de la compétence du Juge de Paix, du Tribunal de district et de son Président, du Tribunal administratif et de la Cour civile du Tribunal cantonal.
4. l'autorisation générale pour l'engagement de dépenses de fonctionnement imprévisibles et extraordinaires jusqu'à concurrence du montant correspondant aux 2% du budget et selon les modalités spécifiques éventuelles fixées au début de la législature.
5. la fixation des rémunérations telles que proposées.

Ce préavis relève de la compétence de la Commission des Finances. M. le Municipal Pascal Lincio confirme et précise qu'elle se détermine également sur le montant des jetons, amendes, traitement de l'huissier et de la secrétaire, sur préavis du Bureau. Le président propose aux conseillers de mandater la CoFIN pour le préavis municipal et l'entier du rapport tel que mentionné par M. le Municipal Pascal Lincio. La proposition est acceptée à l'unanimité.

M. Charles Gabella demande des précisions sur l'aptitude de la Municipalité de statuer sur les dépenses, s'agit-il de 2% par poste du budget ou 2% du budget, Monsieur le Municipal Jean-Christophe de Mestral répond qu'il s'agit de 2% des postes du budget à deux chiffres.

M. Nicolas Rosat souhaite que la CoFIN examine également le fait que lors de votations et élections, la secrétaire et l'huissier soient rémunérés comme un scrutateur.

Le président rappelle que tout conseiller peut faire part de ses remarques ou questions à la CoFIN.

7. Communications de la Municipalité

Mme la Municipale Sandra Linder se réjouit de la bonne ambiance de la soirée du 1^{er} août au CCSC et notamment la prestation des membres du Centre des Jeunes. Leur projet au Népal se concrétise puisque 7 à 8 billets d'avion sont déjà en leurs mains grâce à leurs différentes actions. Le Centre des Jeunes est aussi motivé à reconduire l'expérience du 1^e août en 2017. La rentrée scolaire n'a pas occasionné de gros problèmes, l'Assagie a pu solutionner les problèmes des parents dont les enfants devaient se rendre à Féchy par bus. Des arrêts de bus ont été créés à portée de leur domicile (Hôpital et domaine du Moulin).

M. le Municipal Pascal Lincio informe que les engins fitness au Chêne sont installés grâce à un solde sur le préavis de la place de jeux du Chêne. Il invite les conseillers à se rendre à l'Abbaye des Amis Réunis le week-end du 9-10-11 septembre, ainsi qu'au Château pour le cycle de conférences Vibrations les 23, 24 et 25 septembre. Il rappelle également le délai pour le dépôt des dossiers de candidatures au 30 septembre pour le Prix de la Ville d'Aubonne.

M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral informe sur les crédits votés en cours : mise en séparatif Tavernier-Moulin : le tapis final sera posé ce mois (crédit voté Fr. 3'700'000.-) frais engagés Fr. 3'227'800.-. Déferrisation de l'eau potable (crédit voté : Fr. 1'535'000. --) frais engagés Fr. 1'421'000. --, finition en cours, réception des dernières factures. Sécurisation des usagers des transports publics à l'Ouriette : (crédit voté : Fr. 453'000. --) frais engagés Fr. 390'713.- en attente du décompte final et de la participation de Merck. Rénovation partielle Rue de l'Industrie 8-10 : (crédit voté Fr. 620'000. --) frais engagés Fr. 356'920.-. Travaux complémentaires au Collège du Chêne : (crédit voté 417'000.-) frais engagés Fr. 292'000. —à ce jour. Le montant de la dette est à 20,4 mios à ce jour.

Au niveau sécuritaire, la Municipalité a demandé au Canton l'autorisation de pose d'une caméra à la déchetterie, celle-ci étant régulièrement visitée. Cela porte à trois les demandes de caméras, soit : Parking du Verger du Poyet, escalier derrière la Tour et déchetterie. Pour information, il indique que les câbles posés en travers des routes dernièrement relèvent de la validation des aménagements de la zone 30km/heure.

En ce début de législature, M. le Syndic Luc-Etienne Rossier, au nom de la Municipalité se réjouit beaucoup de travailler et de construire, avec les conseillers, l'avenir de la commune. Cette nouvelle législature s'annonce sous les meilleurs auspices. Ce sera une législature différente car le Conseil a été élu à la proportionnelle, la composition de la population pourrait changer avec l'arrivée de migrants et à cause de RIE III ; les moyens de la commune pourront évoluer et devront être adaptés. Aubonne est en route vers un changement et M. le Syndic Luc-Etienne Rossier aimerait laisser deux mots : engagement et confiance. L'engagement collectif pour travailler ensemble, personnel car la Municipalité et les Conseillers sont au service des citoyens aubonnois ; engagement pour aller ensemble dans une démarche qui ose se fonder sur l'humilité et la confiance pour créer et donner. Gouverner c'est embrasser le changement.

La Municipalité s'est penchée sur les objectifs qu'elle entend se fixer pour ces 5 prochaines années. Les thèmes principaux sont : le rayonnement d'Aubonne, les affaires sociales,

l'environnement et l'urbanisme. Le document est à disposition des conseillers en version papier et sera également transmis aux conseillers par courriel.

Durant l'été, la Municipalité a informé la CoFIN, par son président, de deux dépenses : l'appartement de la rue de l'Industrie 12 a été rénové partiellement suite au décès de la locataire, pour une somme de Fr. 28'000.—. A la demande du comité de la Pétanque Aubonnoise, la Municipalité a accepté d'avancer une somme de Fr. 49'000.--, amortis par la société sur 30 ans, pour des travaux entrepris sur leur site pour un montant total de Fr. 78'000.--.

8. Questions, vœux et divers

Mme Marie-Christine Saxer Studer aimerait connaître quels seront les nombreux préavis cités dans un article paru dans La Côte du 1^{er} septembre concernant l'installation d'un abattoir et d'une caserne de pompiers et ce qu'il en est de l'installation de la voirie sur ce site. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier, en l'absence de M. le Municipal Crottaz, annonce que le PPA de Chetry est à l'enquête actuellement. Une séance d'information à la population est fixée au 20 septembre à Montherod, en présence du mandataire. Le projet de PPA vise à mettre en place juridiquement un statut du sol qui permette d'accueillir ces trois activités : déchetterie, abattoir et caserne du feu. Pour l'abattoir, seul le CARRE sera concerné. Un préavis municipal sera déposé pour la caserne du Feu et un crédit d'études demandé. La voirie devrait, si le Conseil donne son feu vert, bénéficier de la place disponible au Chêne en utilisant la partie du Service du Feu. Dans le cas où l'abattoir ne se ferait pas, la Voirie pourrait également bénéficier du terrain disponible à Chetry.

M. Guy Maurer présente le programme du cinéma Rex pour la nouvelle saison d'hiver.

M. Daniel Favre demande un marquage au sol pour l'aménagement des places de parc mises dernièrement à disposition sur la Route de l'Etraz. M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral en prend note et transmettra au service de la Sécurité.

M. Christian Streit souhaiterait une refonte du site internet de la commune, qu'il soit plus convivial et demande que les armoiries aubonnoises y figurent. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier en prend note.

Mme Marie-Christine Saxer Studer informe que les familles de migrants accueillies il y a quelques mois se sentent en sécurité dans la commune. Les enfants vont en classe, les parents suivent des cours de français, tout se passe bien et de belles relations se tissent.

M. Guillaume Schneider souhaiterait la création d'une commission participative pour l'environnement qui pourrait appuyer les commissions ad hoc. Il suggère également la mise en place d'un agenda 21 comme cela se fait dans de nombreuses communes.

M. le Syndic Luc-Etienne Rossier répond qu'une commission énergie existe, elle est chargée de l'octroi de subventions pour les transformations de fenêtres, vélos électriques notamment. Une seconde partie de cette commission s'occupe des bâtiments. Suite à la motion Mange, une étude a été lancée et la finalisation du rapport de l'ingénieur mandaté devrait se faire très rapidement. La Municipalité va dans le droit fil de ce qui est demandé.

9. Assermentation

Le président procède à l'assermentation de M. Alexandre Liardet.

Le président convie l'assemblée à un apéritif pour inaugurer cette nouvelle année législative et rappelle la prochaine séance du Conseil, en date du 4 octobre 2016.

Au nom du Conseil communal

Le président

La secrétaire

Wladimir Mange

Jacqueline Cretegny